



St-Cergue, le 11 juillet 2011

PREAVIS MUNICIPAL No 17/2011

Concernant une demande de crédit de Fr. 35'000.—pour effectuer les travaux de réfection des toitures des deux écopoints du Corps de Garde et la réfection partielle de l'écopoint des Cheseaux-Dessous, financé par la trésorerie courante et amorti en une seule fois par prélèvement sur le fonds de réserve pour investissements et amortissements

Délégué municipal : Eddy Blumenstein

Au Conseil Communal de Saint-Cergue

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Buts :

Le but du présent préavis est d'octroyer à la Municipalité un crédit pour effectuer les travaux de réfection des toitures des deux écopoints du Corps de Garde et la réfection partielle de l'écopoint des Cheseaux-Dessous.

Exposé des motifs :

Les toits des écopoints du Corps de Garde en bardeau canadien sont régulièrement soumis au vandalisme et ne peuvent plus être réparés. La pose d'une couverture en tôle doit éviter ces dégradations régulières. Le devis pour ces deux toits se monte à Fr. Fr. 6'480.—x 2 = Fr. 12'960.—

Le toit de l'écopoint des cheseaux-Dessous a subi les outrages du temps et présente des signes de dégradations au niveau de la charpente. La réfection totale n'est pas nécessaire. Seule la partie abritant le local du surveillant de la déchèterie doit être rénovée. La nouvelle couverture sera également en tôle identique à la couverture de la déchèterie. Le montant forfaitaire devisé s'élève à Fr. 18'360.—.

Coût :

Ecopoint Corps de Garde	Fr.	12'960.—
Ecopoint Cheseaux-Dessous	Fr.	18'360.—
Divers et imprévu	Fr.	<u>3'680.—</u>
Total	Fr.	35'000.—

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal de Saint-Cergue,

Vu le préavis de la Municipalité

Où le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet,

Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

- **d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 35'000.—pour des travaux de réfection des toitures des deux écopoints du Corps de Garde et la réfection partielle de l'écopoint des Cheseaux-Dessous**
- **de financer ce montant par la trésorerie courante**
- **d'amortir l'investissement en une fois, par prélèvement au fonds de réserve pour investissements et amortissements**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 11 juillet 2011

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

T. Magnenat

F. Vol